

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 novembre 2013

Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Déclaration du groupe de la CFTC

Ce projet de loi intervient dans un contexte économique particulièrement préoccupant. Des exploitations agricoles et des entreprises de l'agroalimentaire sont en grandes difficultés et de nombreux emplois sont détruits. La révolte dans la région de Bretagne en est une conséquence. Au sein même de l'Union européenne, le *dumping* social et fiscal fragilise de jour en jour notre économie et, en particulier, notre agriculture par une concurrence déloyale. Si l'Europe n'est pas capable d'assurer cette équité, elle doit la compenser. S'ajoute à ce constat, la nécessité de prendre en compte les départs à la retraite pour les dix prochaines années, de 50 % des agriculteurs.

Notre pays a de véritables atouts, tant au niveau de la diversité de ses territoires, de la qualité de ses productions et des savoir-faire de ses hommes, et pourtant la France a régressé du 1^{er} au 4^e rang au niveau des exportations mondiales.

Cette loi d'avenir qui vise à améliorer la performance économique et environnementale des filières agricoles et agroalimentaires implique la mise en place de réels moyens.

Pour produire il faut d'abord des terres. À ce sujet, il faut cesser, comme le préconise la Cour des comptes, de se lamenter et plutôt se doter d'outils pour agir, devant le grignotage urbain ou la désertification de zones par exemple.

S'agissant de l'enseignement agricole, le groupe de la CFTC approuve les orientations développées, comme la capitalisation des acquis d'apprentissage dans le cadre de la formation tout au long de la vie et la possibilité désormais ouverte d'une délivrance de capacités permettant de lutter contre les sorties sans qualification.

Pour l'installation, le projet de loi prévoit à juste titre des dispositifs d'accompagnement pour mieux répondre à la diversité des exploitations. Après s'être assuré de la viabilité du projet, un cautionnement bancaire doit s'ajouter aux aides à l'installation. Reprendre et mettre aux normes une exploitation agricole peut, en effet, mobiliser des sommes considérables.

Il est temps de revaloriser l'image de notre agriculture et de l'agroalimentaire, souvent injustement dégradée.

Les politiques publiques doivent conduire à une alimentation saine et de qualité pour tous.

La CFTC approuve la proposition de l'avis visant à confier aux instances représentatives du personnel, chaque fois que cela est possible, pour la crédibiliser, compte tenu de ses conséquences, la procédure de lanceurs d'alerte.

Enfin, s'agissant de la forêt, le groupe de la CFTC réaffirme les positions déjà exprimées dans un précédent avis et insiste sur la nécessaire de pérennisation du fonds stratégique. Le sort des 450 000 emplois de la filière ne peut dépendre d'une loi de finance annuelle.

Regrettant que le CESE ne soit consulté que sur 6 articles sur 39 de la loi, alors même qu'il a réalisé différents avis sur la PAC, la pêche, la forêt, l'eau, sa capacité d'analyse et la force de ses recommandations sont ainsi réduites sur un projet de loi qui se veut ambitieux.

La CFTC a voté cet avis.